

SECRETARIAT GENERAL A LA JUSTICE
2^{ème} Direction Chargée des Cultes
Associations et E U P

Accusé de réception n° F.92/18.074

Reçu de Monsieur Cléon MUFUNGIZI,

Président

Le dossier de l'Association Sans But Lucratif non-Confessionnelle dénommée :

" ORGANISATION CONGOLAISE DES ECOLOGISTES ET AMIS DE LA NATURE "

en sigle : "OCEAN /ASBL"

dont le siège social est fixé à Kisangani, Avenue Colonel Ebeya n° 2, Commune de Makiso;

Province Oriental/RDC

Motif : Requête en Obtention de la Personnalité Juridique introduite le 21 mars 2012

- N.B**
- Ce document n'est pas un agrément ou ne vaut pas une autorisation provisoire de fonctionnement.
 - sa validité est de 6 mois.
 - Passé ce délai, le Ministère de la Justice et Droits Humains est en droit de rejeter ledit dossier et exiger la réouverture de la procédure administrative, tout comme le répaiement des frais dus au profit du Trésor Public

Fait à Kinshasa, le 21 MAR 2012

Georges Mfulu Mabi Makanda
Directeur Chef de Services
des Cultes et Associations,

Georges MFULU MABI MAKANDA

